

Il faut commémorer le soldat DaulierMort pour la France

Sandrine HEISER



Édition électronique

URL : <http://rha.revues.org/7956>
ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Pagination : 116-125
ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Sandrine HEISER, « Il faut commémorer le soldat DaulierMort pour la France », *Revue historique des armées* [En ligne], 274 | 2014, mis en ligne le 20 juillet 2014, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://rha.revues.org/7956>

Ce document a été généré automatiquement le 30 septembre 2016.

© Revue historique des armées

Il faut commémorer le soldat Daulier Mort pour la France

Sandrine HEISER

- 1 Attendus de longue date, les 1191 registres matricules¹ de la garde impériale et de l'infanterie de ligne (1802-1815) sont accessibles sur le site *Mémoire des hommes* depuis le mois de décembre 2013. Alors que la société française tout entière s'apprête à commémorer la Première Guerre mondiale, cette mise en ligne n'a pas rencontré l'écho qu'elle méritait ; or, les internautes se passionnent de plus en plus nombreux pour les sources de la Grande Guerre².
- 2 Pour répondre à l'engouement du public et à la veille du centenaire 1914-1918, le ministère de la Défense a procédé à une refonte complète du site³ offrant ainsi aux généalogistes et autres passionnés d'histoire militaire la possibilité d'apporter leur pierre à l'édifice en annotant les pages de certains documents numérisés. Depuis le 11 novembre 2013, ce sont environ 10000 fiches qui ont été enrichies par « les petites mains »⁴ au service de la cause mémorielle, complétant ainsi les 47000 documents déjà indexés au moment de la refonte. Comme le souligne Joseph Zimet, directeur général de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, la célébration du centenaire est l'aboutissement d'un mouvement populaire contrairement à celle du cinquantième orchestrée par le chef de l'État. « Formellement, le centenaire ne ressemble à aucune commémoration du passé [...] L'exercice commémoratif ne repose plus désormais exclusivement sur le traditionnel rite de la cérémonie »⁵.
- 3 Dans cet esprit, l'annotation des fiches des « Morts pour la France » représente une forme possible du devoir de mémoire. Le succès remporté par la Grande Collecte qui s'est déroulée en France du 9 au 16 novembre 2013 en est une autre déclinaison, plus médiatique. Plusieurs milliers de contributeurs sont en effet venus témoigner de leur histoire familiale en lien avec la Grande Guerre⁶.
- 4 Aussi a-t-il semblé utile dans le cadre de cette rubrique *Généalogie* et dans un volume consacré à 1914 de rappeler l'origine des sources permettant de retracer le parcours des

ancêtres Poilus, ainsi que les principales étapes de l'indexation collaborative de la base des « Morts pour la France » de la Première Guerre mondiale.

Commémorer et glorifier les morts pour la Patrie

- 5 Au lendemain de la guerre, l'État souhaite glorifier les héros anonymes morts pour la Patrie, et, dans chaque commune fleurissent les monuments aux morts⁷. C'est une loi du 25 octobre 1919 « relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre » qui prévoit l'établissement d'un « livre d'or ».

Les livres d'or des morts pour la France de la Première Guerre mondiale

- 6 Les Archives nationales conservent sur leur site de Pierrefitte-sur-Seine⁸ les listes nominatives des soldats morts pour la France, classées par départements et communes, qui composent le « Livre d'or de la Première Guerre mondiale »⁹. Ces listes communales permettent de connaître les noms et prénoms des militaires morts sur le champ de bataille ou en raison de dommages imputables à la guerre, ainsi que les lieux et dates de leur décès.
- 7 Ces « livres d'or » devaient être déposés au Panthéon ainsi que dans les salles communales pour y être consultés par la population mais n'ont finalement pas pu être réalisés avant la Seconde Guerre mondiale. Bien qu'abandonné, ce projet a permis de constituer et de conserver une documentation précieuse sur les morts de la Grande Guerre¹⁰.

Le 21 septembre 1914, deux semaines avant sa mort, l'académicien Albert de Mun¹¹ publiait dans l'Écho de Paris ce « Livre d'or »

« ... Lisez-vous le tableau des citations à l'ordre de l'armée que publient les journaux ? C'est un mémorial de gloire où revit dans tout son éclat l'histoire, tant de fois séculaire, de notre race. Les grades, les corps, les armes y sont confondus, et cette égalité dans l'honneur est la juste récompense de l'égalité dans le dévouement. Lequel du général Bataille ou du brigadier Voituret mérita le mieux l'admiration de la patrie ? L'un tombe au milieu d'une grande bataille, illustre désormais dans l'histoire ; l'autre, dans une reconnaissance ignorée, dont les livres ne parleront jamais, mais tous deux sont des héros et chacun à la manière qui convient à son grade.

Mais, dans l'embarras où je suis pour tout dire, il est un point que je veux noter, à cause de l'enseignement salutaire et profond qu'il porte avec lui. C'est la noble émulation des gradés, officiers et sous-officiers de l'active et de la réserve. À chaque ligne du martyrologe, on les voit paraître, rivalisant de courage et de dévouement et, pendant qu'on lit, la pensée d'elle-même retourne en arrière.

Il y a deux mois, où étaient-ils, les officiers de réserve ? Et la même remarque pourrait, plus fortement encore, s'appliquer à ceux de la territoriale, si nombreux dans les rangs. Ils étaient à leurs affaires, à leur profession, souvent à leurs plaisirs ; les uns, dans la vie rude du labeur nécessaire ; les autres, dans la vie facile des jours assurés du lendemain. Soudain, un ordre est venu, un papier affiché à la mairie, apporté par un gendarme. Sur l'heure, sans regarder en arrière, ils ont tout quitté : logis, intérêts, femmes et enfants, et maintenant ils sont là, tout entiers au

grand devoir, jaloux d'égaliser leur valeur à celle des camarades du métier. Rien ne peut mieux justifier, pour les luttes que nous garde l'avenir, notre belle confiance, car ces hommes, ce sont les cadres où s'enfermeront les formations nouvelles. »

Les registres d'état civil des régiments de la guerre de 1914-1918

- 8 Les registres d'état civil des régiments de la guerre de 1914-1918 représentent une autre source¹² sur la Première Guerre mondiale, versée aux Archives nationales avant le rattachement du ministère des Anciens combattants à celui de la Défense¹³. Tenus sur le terrain, ces registres concernent toutes les unités engagées dans le combat, ainsi que les ambulances et hôpitaux militaires, et ce sur l'ensemble des théâtres d'opérations, même bien après la fin du conflit¹⁴. Y sont essentiellement portés les actes de décès des militaires morts en mobilisation, mais pas toujours des suites des blessures reçues au combat. Les décès par accident et les suicides¹⁵ sont également enregistrés, mais sans la mention « Mort pour la France ».

La mention « Mort pour la France »

- 9 Pour les militaires, la mention « Mort pour la France » (MPF) a été instaurée par la loi du 2 juillet 1915¹⁶(avec effet rétroactif pour le début de la guerre) et modifiée par la loi du 22 février 1922 afin d'honorer le sacrifice des combattants et des victimes de la guerre¹⁷. Les textes sont codifiés dans les articles L488 à L492 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre qui stipule que tout acte de décès d'un militaire ou civil tué à l'ennemi ou mort des blessures de guerre doit porter la mention « Mort pour la France », après avis favorable de l'autorité ministérielle¹⁸.
- 10 Pour ce qui est de la Première Guerre mondiale, aux seuls combattants décédés entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919¹⁹ il est possible de l'attribuer. Dans tous les cas, la preuve doit être rapportée que la cause du décès est la conséquence directe d'un fait de guerre et la seule présomption ne suffit pas à obtenir cette mention.

Les Archives des victimes des conflits contemporains au SHD à Caen

- 11 Le Service historique de la Défense conserve sur son site de Caen²⁰ le fichier papier original des « Morts pour la France » établi en vue du Livre d'or et accessible depuis dix ans déjà sous sa forme numérique sur le site Mémoire des Hommes.
- 12 La division des archives des victimes des conflits contemporains (DAVCC) conserve également le fichier des « non morts pour la France » qui complète la base de données accessible en ligne. Sur les 1 390 000 Français qui ont trouvé la mort pendant la Grande Guerre tous n'ont pas obtenu la mention « Mort pour la France ». Ces fiches sont de deux types, les mentions refusées ou les cas non tranchés (absence de décision)²¹.
- 13 Pour la Première Guerre mondiale, la DAVCC détient en outre plus de 25 000 dossiers individuels de décès des « réformés » (AC 36N). Il s'agit des militaires passés devant une commission de réforme pour cause de blessures ou maladie et décédés par la suite, et, pour lesquels la famille a demandé la mention « Mort pour la France ». Ces 25626 dossiers

sont constitués principalement des pièces administratives relatives aux circonstances du décès, à la demande et le cas échéant à l'obtention de la mention.

- 14 Si la personne que vous recherchez ne se trouve pas sur le site *Mémoire des hommes* il est utile d'écrire au SHD-Caen²² afin de vérifier qu'il ne se trouve pas dans les dossiers des « réformés ».
- 15 D'ici 2015, les fonds conservés au SHD-Caen devraient s'enrichir des dossiers de pension des anciens combattants, non officiers, de la Première Guerre mondiale actuellement conservés par les Archives nationales, sur leur site de Fontainebleau.

Rechercher un ancêtre Poilu tombé au combat

- 16 Pour débiter une recherche sur un combattant décédé au cours du premier conflit mondial il convient de consulter la base de données des « Morts pour la France » qui permet d'obtenir la première clé d'entrée. Le fichier indique notamment l'unité d'affectation du soldat et permet ainsi de compléter la recherche en consultant le journal des marches et opérations et le cas échéant les historiques régimentaires.

La base de données des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale

- 17 La base de données des Morts pour la France regroupe le fichier conservé par le Service historique de la Défense à Caen (AC 40R) et les fiches des marins décédés pendant le conflit qui proviennent des fonds et collections des archives centrales de la Marine à Vincennes (MV CC⁸)²³. À titre d'exemple, on citera la fiche de Rolland Morillot, lieutenant de vaisseau disparu le 29 décembre 1915 avec le sous-marin « *Monge* », où il est bien précisé en commentaires que le lieu de conservation du fichier est le « site de Vincennes ».
- 18 Depuis quelques mois, la nouvelle version du site offre la possibilité aux internautes de contribuer à l'indexation collaborative de la base de données informatique. À cette occasion, les internautes ont pu constater dans le cadre de leur collaboration à l'annotation que certaines fiches apparaissaient en double exemplaire. En effet, depuis fin 2003, environ 47000 fiches ont pu être préalablement indexées par l'équipe en charge du site, afin notamment de permettre la recherche multicritères. Ainsi, ce sont environ 3,6 % des fiches, « pré indexées » au moment de la refonte qui apparaissent deux fois, même s'il s'agit bien du même document original.
- 19 Par conséquent, lorsque la fiche est déjà indexée, il semble inutile d'annoter la seconde fiche qui n'en est que le doublon numérique. Néanmoins, et techniquement, il est tout à fait possible d'annoter le second document, dans la mesure où cela apporte une information complémentaire. Les doublons, qui faussent statistiquement le nombre réel de fiches, sont amenés à disparaître, mais il s'agit là d'un travail sur le long terme étant donné la quantité de documents concernés.
- 20 Pour les officiers²⁴ il existe le plus souvent deux fiches MPF ; en effet, « un second fichier double le fichier principal »²⁵. C'est le cas notamment pour le maréchal de France Galliéni qui dispose d'une fiche « classement des officiers » et d'une seconde « classement des

hommes de troupes ». Les deux images peuvent cependant être associées à une seule « fiche détail » sur le site *Mémoire des hommes*.

- 21 Il existe quelques exceptions à cette règle, comme le lieutenant de réserve Charles Péguy, dont le centenaire du décès le 5 septembre 1914 a été retenu au titre des Commémorations nationales dans le cadre du cahier spécial consacré à l'année 1914 et pour lequel on ne trouve qu'un seul document.
- 22 Jean Bouin fait également partie des personnalités qui seront commémorées en 2014 à l'occasion des 100 ans de sa mort. Il est à noter que la recherche sur le site des MPF de 14-18, ne peut se faire qu'avec les critères « commence par » ou « exact » sur les champs nom et/ou prénom. Or, souvent, le prénom recherché n'est pas le premier. Aussi pour retrouver la fiche de Jean Bouin, il convient de taper le nom et le premier prénom qui est Alexandre.

Les journaux des marches et opérations (JMO)

- 23 Depuis le 11 novembre 2008, le site *Mémoire des hommes* permet également d'accéder aux images numérisées des journaux des marches et opérations (JMO), des carnets de comptabilité en campagne et des journaux de bord de toutes les unités militaires engagées durant la Première Guerre mondiale conservés par le SHD.
- 24 Selon une instruction du 5 décembre 1874, « l'historique devait s'insérer, en tant que récit fidèle, jour par jour, des faits, depuis la mise en route jusqu'à la fin des opérations, dans un document réglementaire connu encore aujourd'hui sous le nom de *journal des marches et opérations* »²⁶.
- 25 Le JMO est la « boîte noire » de l'unité en campagne : « le JMO va donc permettre au chercheur, non pas de découvrir les faits et gestes d'un seul individu (sauf cas exceptionnel de l'action d'éclat), mais de suivre les mouvements du groupe, de cantonnements en combats, jour après jour »²⁷.
- 26 Pour consulter cette source, il faut bien entendu connaître le régiment dans lequel votre parent a combattu, information essentielle qui se trouve sur la fiche individuelle des « Morts pour la France ». La consultation de la base des Morts pour la France représente donc bien la première étape d'une recherche généalogique car elle indique dans la majorité des cas l'unité du militaire.

Les historiques régimentaires des unités engagées dans la Première Guerre mondiale

- 27 Afin de « glorifier l'action des unités », leurs faits d'armes sont retracés dans des historiques régimentaires diffusés largement après la guerre. En 1919, le grand quartier général des armées françaises puis le ministre de la Guerre prescrivirent aux unités et services d'établir des historiques de campagne 1914-1918²⁸.
- 28 Même si ils n'existent pas pour toutes les unités, ces historiques restent un complément intéressant des journaux de marches et opérations, ainsi que les *Armées françaises dans la Grande guerre*, qui seront disponibles prochainement sur le site *Mémoire des hommes*.
- 29 Actuellement (en 2014) il est possible d'accéder à l'ensemble des ouvrages numérisés par la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) et la Bibliothèque

nationale de France (BnF) à partir du moteur de recherche globale. Ainsi, si l'on saisit 169^e régiment d'infanterie on obtient 3 résultats : 2 JMO et 1 historique régimentaire.

- 30 Il pourra être intéressant, le cas échéant de consulter également les « journaux de tranchées » des Poilus, gazettes d'unités combattantes, qui constituent une autre source pour l'histoire de la guerre de 1914-1918. Grâce au travail conjoint de la BnF et de la BDIC, ces gazettes de tranchées françaises sont partiellement disponibles sur *Internet* (150 titres issus des deux établissements, pour 10 000 vues environ)²⁹.

Collaborer à l'indexation de la base des « Morts pour la France » : l'exemple du soldat Daulier

- 31 Le ministère de la Défense propose aux internautes de transcrire les données qui se trouvent sur les fiches de la base des « Morts pour la France » de la Première Guerre mondiale. Actuellement (début 2014), et pour la grande majorité des fiches, seuls quatre champs de recherche sont indexés exhaustivement : nom, prénoms, date de naissance, département ou pays de naissance³⁰.
- 32 Pour Albert Adolphe Daulier, la recherche sur le champ « nom » s'avère suffisante³¹. Mais dans de nombreux cas, notamment lorsqu'il s'agit de patronymes extrêmement répandus, comme Dupont³² par exemple, le critère du nom semble insuffisant. En enrichissant les index, il deviendra possible d'effectuer des interrogations sur le lieu de naissance ou de décès (données extrêmement utiles pour les généalogistes), sur la date de décès, l'unité, le grade ou encore la classe et le bureau de recrutement. Seules les causes du décès correspondant à la rubrique « genre de mort » ne peuvent pas faire l'objet d'une indexation dans la version actuelle du site. Pour participer à l'indexation collaborative, il convient au préalable de se créer un espace personnel. Pour cela, rien de plus simple, il suffit de disposer d'une adresse électronique et d'un mot de passe. Depuis la page d'accueil du site, en cliquant sur la clé qui se trouve à l'extrémité droite du menu principal on accède au projet d'indexation collaborative³³.
- 33 Dans un premier temps, il faut demander à participer à l'indexation, et pour ce faire en accepter les règles. Dès la validation accordée, vous aurez la possibilité de vous connecter à votre espace personnel et d'annoter les documents numérisés que vous visualiserez. Pour cela, il suffit de cliquer sur le bouton « ajouter une annotation ». Les règles de saisie sont simples et précisées dans une info-bulle qui donne des consignes et orientations³⁴. De manière générale, il est conseillé de transcrire « les termes sur lesquels vous n'avez pas de doute ni de problème de lecture » car aucun champ n'est obligatoire et tous sont interrogeables indépendamment les uns des autres. Mais le plus simple reste sans doute d'indexer les informations en respectant l'ordre établi par la fiche originale. Pour obtenir une meilleure lisibilité il ne faut pas hésiter à se servir des icônes en haut à gauche de la visionneuse et notamment « outils » pour régler la luminosité ou encore « Ajuster en largeur ».
- 34 Albert Adolphe Daulier était soldat de 2^e classe, un **grade** qui apparaît dans la liste des termes les plus courants et qu'il convient simplement de sélectionner puis de valider. Il était affecté au 169^e régiment d'infanterie lorsqu'il a été « tué à l'ennemi ». Le nom de l'**unité** est également accessible à partir d'une liste sous la forme d'onglets tout comme le **lieu de naissance**. Sa fiche nous permet en outre de connaître son **bureau de recrutement** ainsi que son numéro **matricule au recrutement** qui représentent la clé

d'entrée indispensable pour reconstituer son parcours militaire. C'est grâce à ces informations ainsi qu'à son année d'incorporation, sa **classe**, qu'il est ensuite possibles de consulter dans les fonds des Archives départementales les registres matricules de recrutement. Pour le matricule, il convient de saisir (sans espace) le numéro présent sur la seconde ligne. Né à « Paris » dans le 10^e arrondissement, le soldat Daulier est de la classe « 1901 », matricule « 807 », bureau de recrutement « Auxerre (89) » et son registre matricule est donc à rechercher aux Archives départementales de l'Yonne en série R³⁵.

Le registre matricule au cœur de la commémoration du centenaire 1914-1918

- 35 Le registre matricule est la principale source permettant de détailler le parcours des combattants français pendant la Grande Guerre, qu'ils soient appelés, hommes du rang ou encore sous-officiers. En plus des renseignements strictement militaires, on y trouve l'état civil du soldat, mais aussi son « signalement », c'est-à-dire sa description physique, ses différents domiciles, et le cas échéant ses actions louables ou ses condamnations. Les pouvoirs publics ne s'y sont pas trompés puisque ces précieux documents apparaissent au cœur du dispositif des commémorations du centenaire.
- 36 Le département de l'Yonne fait partie de la vingtaine de sites d'archives qui propose d'ores et déjà de consulter sur *Internet* les fiches matricules de la période de la Grande Guerre, mais les autres suivront³⁶.

La diffusion en ligne des archives publiques... la voie est ouverte pour les Poilus sur Internet !³⁷

- 37 Saisie par le ministère de la Culture et de la Communication et par le ministère de la Défense dans la perspective des commémorations de la Première Guerre mondiale, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a autorisé la mise en ligne et l'indexation, par les Archives départementales et les Archives nationales d'outre-mer, des registres matricules du recrutement militaire jusqu'à la classe 1921.
- 38 Par la délibération n° 2013-281 du 10 octobre 2013³⁸, la CNIL autorise en outre la constitution, à partir des bases d'indexation départementales, d'une base nationale dont la consultation renverra aux fichiers images des registres matricules hébergés par les départements.}
- 39 Grâce au feuillet matriculaire³⁹ on retrouve les corps d'affectations successifs d'Albert Daulier ainsi que les localités où il a habité. On y trouve également ses services et mutations diverses. C'est grâce au pavé, situé en bas et à gauche, subdivisé en trois parties (dans l'armée d'active, dans la réserve de l'armée d'active, dans l'armée territoriale) qu'il est possible de connaître le détail de ses campagnes.
- 40 Bien que né à Paris, en 1883, Albert Daulier a été incorporé dans l'Yonne, berceau de sa famille maternelle. Engagé volontaire le 17 février 1902 pour cinq ans dans le 1^{er} régiment d'infanterie coloniale (1^{er} RIC), il est finalement réformé le 27 janvier 1906⁴⁰. Au moment de la déclaration de la guerre il est placé dans la réserve de l'armée d'active⁴¹, qui dure 11 ans depuis la loi de mars 1905. À la veille de la guerre, la loi du 7 août 1913 porte à 28 ans l'ensemble des obligations militaires⁴².

- 41 Il est rappelé à l'activité le 18 décembre 1914 dans le 82^e régiment d'infanterie mais est finalement passé au 169^e RI le 21 mai 1915 quelques jours avant sa disparition, le 1^{er} juin 1915, au Bois-le-Prêtre en Meurthe-et-Moselle. S'il est aisé de saisir la **date de décès** dans trois champs séparés 01 06 1915, pour ce qui est du **lieu de décès**, il convient de saisir « Pont-à-Mousson » commune dont dépend « Bois-le-Prêtre », terme à préciser dans le champ **lieu de décès (suite)**. En ce qui concerne le **département**⁴³ et le **pays de décès**⁴⁴, les termes « 54 - Meurthe-et-Moselle » et « France » sont proposés dans la liste et il suffit de les sélectionner puis de valider.

La transcription de l'acte de décès ou « les aléas de l'enregistrement »

- 42 Comme le rappelle Jérôme Malhache dans son article intitulé *Comment retrouver un ancêtre mort au front ?*, il est inutile de se demander de quelle commune dépend le Bois-le-Prêtre où l'arrière arrière grand-père a disparu, dans l'espoir d'y retrouver son acte de décès⁴⁵. « Il faut le rechercher directement dans la commune du dernier domicile du défunt »⁴⁶.
- 43 Domicilié à la ferme de la Postolle, commune de « Rouilly-Sacey », l'acte de décès du soldat Daulier a été retranscrit dans le département l'« Aube », le 30 novembre 1921, suite au jugement déclaratif de décès rendu par le tribunal de Troyes le 17 novembre 1921. Pour ce qui est des **lieu** et **département de transcription du décès** il suffit de sélectionner un terme dans la liste proposée⁴⁷ et de valider le choix. L'indexation du **pays de transcription du décès** est facultative si le département est renseigné mais respecte les mêmes principes. Lorsqu'en 1921, le décès du soldat Daulier a été déclaré « constant » par l'acte pris en la mairie de Rouilly-Sacey, sa dépouille n'a pas encore été retrouvée et il faudra attendre cinq années supplémentaires pour qu'il puisse bénéficier d'une sépulture. Si après-guerre l'État se préoccupe de ses morts afin de leur rendre hommage, encore faut-il pouvoir les retrouver, les identifier et les réinhumer dans des cimetières créés à cet effet⁴⁸.

La base « Sépultures de guerre »

- 44 Pour honorer les soldats de la Grande Guerre il convenait en effet de leur « donner une sépulture correcte »⁴⁹ et perpétuelle⁵⁰. Inhumé comme inconnu au cimetière du Bois-le-Prêtre, le corps du soldat Daulier a été finalement exhumé⁵¹ et identifié grâce à sa plaque matricule avant d'être transféré au cimetière du Pétant à Montauville le 21 juillet 1926.
- 45 C'est grâce au site *Sépultures de guerre* qu'il a été possible en 2006 de retrouver le lieu d'inhumation du soldat Daulier. Fin 2013, cette base comprend 660 000 noms de soldats morts durant le conflit et enterrés dans les nécropoles nationales. Constitués dès la fin de la Première Guerre mondiale au moment de la création de ces nécropoles, les fichiers⁵² des sépultures de guerre comptent environ 700 000 fiches cartonnées manuscrites⁵³, dont la saisie informatique a débuté en 1997. Accessible depuis juin 2004 à l'adresse www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr, la base a été intégrée à *Mémoire des hommes* à l'occasion de la refonte du site⁵⁴.

Conclusion

- 46 Le soldat de 2^e classe Albert Daulier est « Mort pour la France » comme plus de 1,3 million de militaires ayant servi sous *les plis* du drapeau français au cours de la guerre 1914-1918. Le 1^{er} juin 1915, il laissait derrière lui une veuve, Marie Augustine Albertine Joséphine, et, une orpheline de 4 ans, prénommée Simone. Ni l'une, ni l'autre n'ont jamais su ce qu'il était advenu de lui, ni même pu se recueillir sur sa tombe et ce ne sont que bien des années plus tard que ses petits-enfants ont retrouvé sa trace grâce aux sites *Mémoire des hommes* et *Sépultures de guerre*.
- 47 En effet, les archives familiales ne conservent nulle trace de cet épisode douloureux, aucune photo du soldat entouré de sa famille et seules les archives publiques permettent aujourd'hui de retracer le parcours militaire d'Albert Daulier. Participer à l'indexation collaborative⁵⁵ concourt sans nul doute à rendre hommage aux soldats disparus ; car annoter les fiches des « Morts pour la France » permet de les faire connaître au plus grand nombre en facilitant les recherches⁵⁶. Toute commémoration n'a-t-elle pas comme dessein de focaliser l'attention sur un anniversaire afin notamment de « faire le point des connaissances sur la question et [de] les rendre accessibles au plus large public »⁵⁷ ?
- 48 Il en va de même pour le Livre d'or de la Première Guerre mondiale. En conclusion de son remarquable article sur ce projet demeuré sans suite, Marie-Thérèse Chabard regrettait que « ce qui reste du monumental projet dorm[e] à tout jamais dans les cartons des Archives »⁵⁸. Plus de 40 ans après la publication de ces lignes dans la Revue historique de l'Armée, l'évolution des technologies va permettre d'offrir enfin aux morts de la Grande Guerre leur panthéon numérique⁵⁹.
- 49 Si, comme le redoute Pierre Assouline, dans sa carte blanche intitulée « Commémorationnisme »⁶⁰, l'abus de commémorations n'est pas sans risque, cette contagion ne touche finalement que ceux qui le veulent bien ! Et s'il ne fait nul doute que « nos rituels nous reflètent bien mieux que des discours », notre collaboration à l'indexation du site Mémoire de hommes en est un qui contribue efficacement à commémorer les anonymes... comme le soldat Daulier⁶¹.

NOTES

1. Conservés par le Service historique de la Défense (SHD) à Vincennes, sous-séries GR 20YC et GR 21YC, ces registres recensent les sous-officiers, la troupe de la garde impériale et de l'infanterie de ligne, ainsi que les officiers pour certaines unités de la garde.

2. À l'occasion du 90^e anniversaire de l'Armistice de 1918, le SHD a mis en ligne sur son site *Internet* un guide des sources destiné à répertorier l'ensemble des archives conservées par le service sur la Grande Guerre. En prévision des commémorations du centenaire une version imprimée de ce guide, revue et augmentée, sera publiée en 2014.

3. L'objectif de la Direction de la mémoire du patrimoine et des archives (DMPA) en charge de la refonte du site *Mémoire des hommes* était de publier des bases de données plus structurées mais également des instruments de recherche en XML-EAD. La nouvelle version du site offre en outre de nouvelles fonctionnalités aux internautes comme la mise à disposition d'une visionneuse unique ou encore une recherche globale sur l'ensemble des bases. L'évolution majeure est de permettre aux visiteurs de disposer d'un espace personnel et de pouvoir ainsi contribuer à l'indexation de certains documents numérisés.
4. Voir également le Baromètre détaillé des #indexations des Poilus Morts pour la France sur Mémoire des Hommes (5 semaines) #1GM [pic.twitter.com/Xlv0F209V2](https://twitter.com/Xlv0F209V2) <https://twitter.com/1J1Poilu/status/413802838049820672>
5. Joseph ZIMET, « Du cinquantenaire au centenaire, la mémoire renouvelée », *Le Monde - Le Journal du centenaire (1-10)*, 5 novembre 2013, p. VIII.
6. « Europeana 1914-1918 in France | europeana », [s.d.]. URL : <http://blog.europeana.eu/2013/12/europeana-1914-1918-in-france>
7. En l'absence de textes réglementaires, les municipalités étaient souveraines pour l'inscription des noms sur les plaques commémoratives et les listes ne correspondent pas toujours au *Livre d'or* soumis à des critères plus rigoureux.
8. Initialement conservé à Fontainebleau sous les cotes F9/3901 à 5563, ce fonds est désormais consultable aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine sous les cotes 19860711/1 à 594.
9. Pour en savoir plus sur les modalités de consultation de ces listes, voir la fiche n° 106 réalisée par Damien Richard en 2010 et mise à jour en juillet 2013, disponible sous sa forme numérique sur le site des Archives nationales, salle des inventaires virtuels/Conseils pour la recherche.
10. Pour comprendre l'organisation de ce fonds, voir Marie-Thérèse CHABORD, « Le Livre d'or de la Première Guerre mondiale : un projet sans suite », dans la *Revue historique de l'Armée*, 1973, n° 2, p. 76-89.
11. *Tableau d'honneur, morts pour la France : guerre de 1914-1918*, [s. l.] : La Fare (Paris), 1921, p. 4-5 URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55869486>. Voir aussi Albert de Mun, *La Guerre de 1914*, derniers articles d'Albert de Mun (28 juillet-5 octobre 1914), Paris, édition de « L'Écho de Paris », 1914.
12. Pour exploiter ces sources, il est toutefois nécessaire de connaître le régiment dans lequel a été incorporé le militaire recherché.
13. Coté F/9/4498 à 5563 à Fontainebleau, ce fonds a été versé à Pierrefitte-sur-Seine sous les cotes 19860726/1 à 404 et 19860727/1 à 666. Voir la fiche de recherche « L'état civil des régiments de la guerre de 1914-1918 aux Archives nationales » disponible sous sa forme numérique sur le site des Archives nationales, salle des inventaires virtuels/Conseils pour la recherche.
14. Le dernier registre est clos en 1927.
15. Voir les discussions autour des 3830 suicidés sur le Forum « Pages 14-18 » et *La Grande guerre : pratiques et expériences [actes du colloque international, Craonne et Soissons, 12 et 13 novembre 2004]*, éd. Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1 vol., Toulouse Laon, Privat Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 2005, 412 p., (Regards sur l'histoire).

16. DALLOZ, *Guerre de 1914 : documents officiels, textes législatifs et réglementaires, volume 5*, Paris, Dalloz, 1915. Disponible sur Gallica grâce au permalien <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64771189/f144.image>
17. Pour les victimes civiles, la mention « Mort pour la France » a été instaurée par la loi du 28 février 1922 avec effet rétroactif pour le début de la guerre.
18. « Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. | Legifrance », partie législative, Livre IV : état civil et sépultures, chapitre I^{er} : Mention « Mort pour la France ».
19. Date légale de la cessation des hostilités.
20. La salle de lecture de Caen a été baptisée Caporal Jules-André Peugeot en hommage au premier militaire français tué à l'ennemi le 2 août 2014 à Joncherey dans le territoire de Belfort <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/m00523ab6cc4e34a/5242c6d29a18d>
21. Les Archives nationales détiennent le microfilm des morts n'ayant pas eu droit à la mention « Mort pour la France » sous la cote 324MI.
22. SHD-Caen, Division des archives des victimes des conflits contemporains, rue neuve du Bourg l'Abbé, 14307 Caen cedex.
23. En effet, les marins morts pour la France ne figurent pas dans les fiches réalisées par l'administration des anciens combattants car un travail similaire a été entrepris par le ministère de la Marine.
24. Contrairement aux officiers de l'armée de Terre (incluant l'aéronautique militaire) et de la Gendarmerie, il n'existe qu'une seule fiche pour la Marine. En effet, les fichiers officiers ont été réalisés après coup afin de faire apparaître le cas échéant des éléments spécifiques non pris en compte dans le modèle.
25. Marie-Thérèse CHABORD, « Le Livre d'or de la Première Guerre mondiale : un projet sans suite », dans la *Revue historique de l'Armée*, 1973, n° 2, p. 84.
26. « La mise en application à grande échelle - Mémoire des Hommes », [s.d.]. URL : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?laref=352&titre=la-mise-en-application-a-grande-echelle>
27. Voir l'article de Jérôme MALHACHE, « Le parcours du combattant : Les journaux des marches et opérations », p. 9-12, paru dans le numéro spécial de *La Revue française de Généalogie* intitulé *Recherchez vos ancêtres soldats et leur famille 1914-1918*.
28. « Glorifier le soldat français, héros de la Grande Guerre - Mémoire des Hommes », [s.d.]. URL : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?laref=353&titre=glorifier-le-soldat-francais-heros-de-la-grande-guerre>
29. http://www.bdic.fr/journaux_tranchees_intro.html
30. Comme le souligne Sandrine AUFRAY, responsable TIC au ministère de la Défense (DMPA), le fait d'ajouter un autre champ de recherche peut fausser le résultat et indiquer que le nom recherché n'a pas été trouvé. « Nous travaillons sur la résolution de ce défaut de présentation, mais il est très facile de retrouver la fiche : il suffit de limiter la recherche aux 4 champs indexés ». « Mémoire des Hommes, plus complet, mais plus complexe ? », [s.d.]. URL : <http://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/archives/memoire-des-hommes-plus-complet-mais-plus-complexe>
31. La recherche sur le premier prénom donne 23469 réponses, dont seules les 300 premières sont affichées ; et même en saisissant les deux prénoms Albert Adolphe on obtient encore 102 résultats. La date de naissance (06-11-1883) correspond à 151 résultats et la recherche par le département de naissance donne pour Paris (ex Seine) 80 885 réponses.

32. C'est notamment pour cette raison que les fiches Dupont avaient été indexées par le webmestre du site.

33. Il est également possible d'y accéder directement à partir du fonds d'archives numérisé.

34. Comme cela est précisé sur le site, « Un document historique n'a pas vocation à être enrichi et complété. En cas d'erreur manifeste, toutefois, des modifications pourront être effectuées sur le document en ligne, soit à l'initiative de l'administration, soit à la demande des particuliers souhaitant exercer leur droit de rectification conformément à l'arrêté portant création du site Internet *Mémoire des hommes*, en écrivant au webmestre ou à l'adresse postale indiquée dans l'aide à la recherche ».

35. Cette série regroupe les tableaux de recensement, registres et dossiers individuels mais également d'autres sources complémentaires comme les demandes de dispense et secours ou encore les listes des insoumis et déserteurs.

36. « 14-18 : encore et toujours plus de soldats sur Internet ! », [s.d.]. URL : <http://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/1914-18/14-18-encore-et-toujours-plus-de-soldats-sur-internet-!>

37. « GénÉInfos : CNIL : la voie est ouverte pour les Poilus sur Internet ! », [s.d.]. URL : <http://geneinfos.typepad.fr/geneinfos/2013/10/la-voie-est-ouverte-pour-les-poilus-sur-internet-.html>

38. Elle déroge largement à l'autorisation unique AU 029 du 12 avril 2012 qui définit les conditions de la mise en ligne des archives numérisées continue de s'appliquer pour tous les autres programmes. <http://www.cnil.fr/documentation/deliberations/deliberation/delib/265>

39. Archives départementales de l'Yonne 1 R 660. Bien qu'il se soit engagé en 1901, le feuillet matriculaire d'Albert Daulier est à rechercher dans la classe 1903 qui correspond à l'année de ses 20 ans. http://archivesenligne.yonne-archives.fr/archives/visu/135366/1/daogrp/0/layout:fonds/idsearch:RECH_cec01017b83091b2889debbc0e1998d5 (images 732-733).

40. En ce qui concerne Albert Daulier les renseignements portés sur son feuillet matricule sont librement communicables au regard du code du patrimoine même pour ce qui est des mentions médicales ; ce qui n'était pas le cas pour tous les combattants de 1914-1918 avant l'arrêté du 20 décembre 2012 instituant une dérogation générale. En effet, par dérogation au 2° de l'article L. 213-2 du code du patrimoine, peuvent être librement consultés, dans les fonds d'archives publiques relatifs à la Première Guerre mondiale, les registres matricules du recrutement militaire des classes ayant servi durant la Première Guerre mondiale et non encore librement communicables (classes 1912-1921).

41. Depuis le 17 février 1907. S'il avait survécu à la guerre, le soldat Daulier aurait été libéré de ses obligations militaires le 17 février 1927, soit 25 ans après sa date d'engagement dans l'armée.

42. Armée d'active : 3 ans, armée de réserve : 11 ans, armée territoriale : 7 ans et réserve de la territoriale : 7 ans. Voir la « Durée du service selon les périodes » dans *Vos ancêtres à travers les archives militaires* par Sandrine Heiser et Vincent Mollet, Vincennes, SHD, 2013, p. 29.

43. Les communes sont à indexer aux départements actuels ; ex. : 93 - Seine-Saint-Denis, pour une commune de l'ancien département de la Seine.

44. L'indexation est facultative si le département est renseigné.

45. Comme on l'a vu précédemment, cette information reste cependant utile pour l'annotation du lieu de décès sur la base des « Morts pour la France ».

46. Jérôme MALHACHE, « Le parcours du combattant : Comment retrouver un ancêtre au front ? », p. 18-20, paru dans le numéro spécial de *La Revue française de Généalogie* intitulé *Recherchez vos ancêtres soldats et leur famille 1914-1918*.

47. Les termes sont proposés à partir du 4^e caractère saisi.

48. Béatrix PAU-HEYRIÈS « Le marché des cercueils » (1918-1924), *Revue historique des armées*, 2001, n° 224, p. 65-66.
49. *Ibid*, p. 66.
50. Par la loi du 29 décembre 1915, l'État prévoit l'acquisition de terrains en vue d'assurer la sépulture perpétuelle des militaires français et alliés « Morts pour la France ».
51. C'est en partie le « scandale des exhumations militaires » qui a inspiré le dernier prix Goncourt *Au revoir là-haut* et notamment l'article de Béatrix Pau-Heyriès parue en 2001 dans la *Revue historique des armées*, cité ci-dessus.
52. Chaque direction interdépartementale des anciens combattants entretient et gère les sépultures de sa circonscription ; elle détient le fichier de ces sépultures.
53. En raison du nombre important de sépultures, ces fiches sont susceptibles de comporter des erreurs, notamment dans l'orthographe des noms et la numérotation des tombes.
54. <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=44&titre=sepultures-de-guerre>
55. Comme cela est précisé sur le site, « Le projet d'indexation collaborative des fonds est basé sur la gratuité, le volontariat, la motivation et l'esprit d'entraide des internautes. En devenant volontaire, l'internaute en accepte implicitement les principes et s'engage à fournir le travail le plus rigoureux et le plus précis possible ».
56. Cette annotation collaborative est d'autant plus importante que les données du site sont exposées en OAI-PMH permettant ainsi d'être « moissonnées » par le portail Généalogie du ministère de la Culture et de la Communication ou le portail européen des archives.
57. Recueil des *Célébrations nationales 1993*, p. [3].
58. Marie-Thérèse CHABORD, « Le Livre d'or de la Première Guerre mondiale : un projet sans suite », dans *La Revue historique de l'Armée*, 1973, n° 2, p. 89.
59. Le projet de mise en ligne du livre d'or est dans sa phase test avec le département de la Corrèze et les listes nominatives devraient être prochainement accessibles sur le site Internet des Archives nationales.
60. Pierre ASSOULINE, *L'Histoire*, n° 395, janvier 2014, p. 98. « Commémorationnité | L'Histoire », [s.d.]. URL : <http://www.histoire.presse.fr/actualite/carte-blanche/commemorationnite-01-01-2014-79791>
61. Pour ceux qui souhaiteraient savoir qui est le soldat Daulier, il s'agit de l'arrière-arrière grand-père de ma fille Suzanne. Car pour ce qui est de mes ancêtres « Morts sous l'uniforme allemand avec un cœur français », ils sont à rechercher dans *Le livre d'or du souvenir français, Lorraine, Alsace Luxembourg, Lorraine Sarroise* publié en 1929 afin de rendre hommage aux victimes de la défaite de 1871 morts au front pendant la Grande Guerre.